

et les divers ministères et organismes fédéraux est donc chose indispensable.

Le Conseil s'est mis en rapport avec le Secrétariat d'État et plusieurs organismes qui en relèvent: la Société Radio-Canada, l'Office national du Film et le Conseil de la Radio-Télévision canadienne. Il est également en relations avec le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Statistique Canada, l'Agence canadienne de développement international, la Commission canadienne pour l'UNESCO² et la Commission préparatoire pour la conversion au système métrique.

Le ministère des Affaires extérieures est en relations suivies avec le Conseil pour ce qui est de toute question concernant les engagements internationaux du Canada dans le domaine de l'éducation. Étant donné l'importance croissante de l'éducation à l'échelle mondiale, le Canada est appelé à jouer un rôle prépondérant dans ce domaine à titre de membre des organismes internationaux compétents. A cet égard, le ministère des Affaires extérieures coopère avec le Conseil en ce qui concerne le choix des délégués officiels représentant le Canada aux conférences internationales de l'Éducation, le choix des sujets à discuter lors de ces conférences, la rédaction des mémoires et rapports pour le Canada. De plus le ministère des Affaires extérieures transmet normalement au Conseil, pour acheminement ultérieur aux ministères provinciaux de l'Éducation, les communications officielles reçues d'organisations internationales comme l'UNESCO, le Bureau international d'éducation, l'Institut de planification de l'éducation, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Comité de liaison du Commonwealth pour l'éducation.

Le Conseil coopère avec diverses organisations professionnelles et pédagogiques afin de promouvoir le développement de l'éducation au Canada.

Administration à
l'échelon local

Tandis que les centres urbains se sont développés, les conseils scolaires primitifs ont conservé leurs structures; mais, il y a dans la loi des dispositions prévoyant la formation de conseils urbains avec un plus grand nombre de membres, généralement chargés de statuer sur les questions d'enseignement primaire et secondaire. Dans certaines régions, toutefois, on trouve encore des conseils distincts pour les deux niveaux. Ces dernières années, on a tenté, dans les régions rurales et les petites villes

² L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.